

Mercredi 17 Septembre 2008 - n°432

Education - FMVM Formation

Economie - Nos 20 ans : Trois ministres saluent l'action de la FMVM

Economie - Finances locales - Échanges de vues

Europe - Semaine européenne - Mobilité durable

Transport - Environnement - Objectifs pour les transports

Economie - Agenda

Economie - Commerce de proximité - Le Gouvernement engage une nouvelle politique

EDUCATION

FMVM Formation

Dans le cadre des formations dispensées auprès des élus des villes moyennes et de leurs intercommunalités, la FMVM vous rappelle qu'une session consacrée à l'urbanisme commercial a lieu le jeudi 16 octobre prochain à Paris

Les objectifs de cette session :

- maîtriser le nouveau cadre juridique de l'urbanisme commercial au vu de la LME
- mieux appréhender le rôle des élus au sein des nouvelles CDAC
- identifier les outils pour sauvegarder le commerce de proximité
- prévenir les risques juridiques dans le cadre des projets de réhabilitation de centre-ville

Renseignements et inscription auprès de la FMVM – Tél. 01 45 44 99 61
et sur le site : www.villesmoyennes.asso.fr

ECONOMIE

Nos 20 ans : Trois ministres saluent l'action de la FMVM

En fêtant son vingtième anniversaire, le 10 septembre dernier, la FMVM a souhaité réunir tous ceux qui ont compté dans la vie de l'association. La première partie de la soirée, organisée sous la forme d'une table-ronde, a été l'occasion de rappeler les raisons qui ont conduit les maires de villes moyennes et les présidents de leurs communautés à se constituer autour de la FMVM. Elle a aussi permis de rappeler l'action de la FMVM en faveur des villes moyennes centres et de leurs communautés. Elle a en outre permis de présenter les grands enjeux que devront relever les maires des villes moyennes et les présidents de leurs intercommunalités dans les années à venir, dans un contexte de raréfaction des moyens, de désengagement de l'État et de bouleversement des équilibres. Trois ministres se sont exprimés à cette occasion.

Hubert Falco :

« un nouveau modèle d'aménagement du territoire est à bâtir »

Après avoir félicité la FMVM pour ses 20 ans, le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, a précisé que les bouleversements qui sont en germe et les enjeux qui s'ouvrent à nous sont au moins aussi importants que ceux de la reconstruction d'après guerre en matière d'aménagement du territoire.

Revenant sur les restructurations militaires, Hubert Falco a indiqué que la solidarité doit jouer pleinement dans l'accompagnement des villes affectées. Parmi elles, il y a des villes moyennes et « toutes les mesures d'accompagnement des contrats de site pourront s'y appliquer ». « Ces restructurations ont révélé une fois encore la nécessité de construire, pour le Grand Nord-Est de la France, une véritable ambition ». Et s'agissant du plan Grand Nord-Est – confié au préfet Hubert Blanc – le secrétaire d'État a indiqué qu'il s'adosserait sur le maillage constitué par les villes moyennes de ce territoire.

Pour Hubert Falco, « les villes moyennes sont bien l'un des pivots d'un développement équilibré de notre territoire ». Et dans leur diversité, elles sont aussi très souvent dynamiques, « pour l'attractivité résidentielle, pour la dynamique de l'emploi privé, pour les rythmes de croissance de la qualification de l'emploi ».

Hubert Falco a estimé surtout « qu'on ne peut pas penser le territoire aujourd'hui sans tenir compte des villes moyennes ». Dans le domaine de la santé, il a rappelé qu'elles regroupent 20% de population, mais qu'elles assurent la desserte sanitaire et médico- sociale de 60% de la population.

« Les villes moyennes sont nos villes d'équilibre » entre les métropoles insérées dans la mondialisation et les espaces ruraux de proximité. Les politiques publiques à venir doivent y être attentives ».

Enfin, le secrétaire d'État a indiqué qu'il faut retrouver aujourd'hui l'esprit d'audace et le courage des grands gestes en matière d'aménagement du territoire. Prônant un retour aux sources de la DIACT (ex-DATAR), il a souhaité revenir à la vision stratégique qui a fondé la politique d'aménagement du territoire. « Il faut renouer avec une vision de prospective et de long terme. Nous devons traiter les grands déséquilibres territoriaux ».

Christine Boutin :

« aider les maires bâtisseurs à agir dans leur commune »

La ministre déléguée au logement et à la ville a remercié très chaleureusement le Président Bruno Bourg-Broc de son invitation et a rendu hommage à Jean Auroux, le président d'honneur de la FMVM.

Pour la ministre, le logement est devenu un domaine stratégique pour renforcer la cohésion comme l'attractivité d'une ville. C'est donc l'ensemble de la chaîne du logement qu'il faut redynamiser.

Avec le projet de loi sur le logement qui sera débattu à compter du 14 octobre au Sénat, la ministre a souligné sa volonté « de faire bouger la France et de la moderniser ». Il répond à des objectifs (500 000 logements mis en service par an dont 120 000 logements sociaux, meilleure accession à la propriété...), mais également à la « nécessité de soutenir la confiance des acteurs dans une conjoncture immobilière difficile ».

Parmi les mesures les plus emblématiques de son projet, la ministre a indiqué que « le dispositif du 1% Logement sera profondément rénové, ainsi que sa gouvernance, afin de réorienter l'utilisation des crédits vers les priorités de la politique du logement et de limiter les coûts de gestion ».

En ce qui concerne les organismes HLM, elle entend rendre obligatoire, d'ici fin 2010, les conventions globales de patrimoine, renommées « conventions d'utilité sociale » afin de définir pour chaque organisme, des objectifs concernant les principaux aspects de leur activité, en particulier la construction ou la réhabilitation de logements sociaux, la qualité de service aux usagers, la politique en matière de loyers.

Pour « aider les maires bâtisseurs à agir dans leur commune », cette loi devrait également renforcer les outils d'urbanisme et de planification au service de la construction de logements (rendre les PLH plus opérationnels, programmes d'actions détaillés définis à minima par commune...), mais aussi densifier le tissu urbain existant (agrandissement des logements en permettant le dépassement des normes fixées dans les documents d'urbanisme dans la limite de 20%).

Revenant sur l'article 55 de la loi SRU, Christine Boutin a aussi indiqué vouloir être pragmatique et l'ouvrir pour y intégrer dans le décompte des 20% de logements sociaux demandés, pendant 5 ans, les « logements destinés à l'accession populaire à la propriété », et cela pour « faire de la France un pays de propriétaires ouvert à toutes les classes sociales » et « atteindre l'objectif fixé de 70% de propriétaires ».

La ministre du logement a enfin exprimé son intention d'agir massivement au cœur des villes. Le projet de loi prévoit ainsi la mise en œuvre d'un

« programme pluriannuel de rénovation des quartiers anciens dégradés ».

Luc Chatel :

« les villes moyennes doivent rester elles-mêmes »

Après avoir fait part du plaisir qu'il avait à retrouver les membres de la FMVM, le secrétaire d'État à l'Industrie, à la Consommation, Porte-parole du gouvernement, a tenu à

« saluer l'action du président de la Fédération, son efficacité dans la gestion des problématiques des villes moyennes, son écoute, son esprit œcuménique », soulignant que l'action du Gouvernement est aussi orientée vers les villes moyennes.

Sur le volet de l'urbanisme commercial, depuis l'adoption de la loi de modernisation de l'économie (LME), le secrétaire d'État a insisté pour que ne soient plus injustement opposés le commerce de centre-ville, du commerce de périphérie et de la grande distribution. Le ministre a précisé que des villes moyennes ont à cet égard su se renforcer et développer leur tissu économique sur les deux volets.

Luc Chatel a également ajouté que les villes moyennes doivent rester

« elles-mêmes », avec leur cadre de vie, leur gestion de proximité, les garanties et l'étendue des services offerts aux publics. La captation des jeunes et le développement de toutes leurs PME font aussi partie de leurs priorités à venir.

Sur le sujet de la compétitivité des entreprises, Luc Chatel a précisé que la « FMVM demeure un partenaire privilégié » pour les grands chantiers à venir, évoquant notamment le format du Groupe La Poste 2011, ou encore la réforme de la taxe professionnelle qui « anime les discussions et les travaux au sein du Gouvernement ».

Dans l'esprit du chantier de la Révision Générale des Politiques Publiques qui conduit à réformer l'État, le secrétaire d'État a ajouté que la question du nombre et de la superposition des collectivités locales va faire l'actualité des semaines et mois à venir. « Un effort commun est nécessaire, aussi je souhaite que nous puissions travailler plus efficacement ensemble sur ces questions », a-t-il conclu.

ECONOMIE

Finances locales - Échanges de vues

Avant la prochaine discussion du projet de loi de finances, Jean-Pierre Balligand, maire de Vervins, député de l'Aisne et membre de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, est intervenu le 10 septembre dernier devant les administrateurs de la Fédération des Maires des Villes Moyennes. Co-rapporteur avec Marc Laffineur, député du Maine-et-Loire, d'une mission d'information sur les « relations financières entre l'État et les collectivités territoriales », Jean-Pierre Balligand a livré quelques constats sur la fiscalité locale, sur le partage des compétences et évoqué l'avenir des concours financiers de l'État. Les conclusions de cette mission d'information doivent être rendues publiques d'ici le début du mois d'octobre.

Constats partagés

L'exercice préparatoire de la loi de finances pour 2009 va être extrêmement compliqué et ambigu. Dans un contexte économique difficile, des risques d'asphyxie pèsent réellement sur le secteur local : problèmes liés aux garanties

d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, du FCTVA, mécanismes de dégrèvements et d'exonérations qui paralysent les finances de l'État... Il est donc nécessaire de ne pas être candide dans la préparation de cet exercice 2009.

Il existe d'ailleurs un quiproquo dangereux concernant la fiscalité locale, du fait des gouvernements et des législations successives : l'État ne cesse d'accroître sa place de premier contribuable local (en 2007 pas moins de 26,6 % de participation aux recettes fiscales des collectivités locales provenaient de l'État, soit 14 milliards d'euros de compensations). À ce titre, il pourrait lui être tentant de remettre à plat l'ensemble des dotations et des mécanismes de dégrèvements.

Clause générale de compétences

En dehors du niveau communal et intercommunal, la clause générale de compétences devrait selon Jean-Pierre Balligand aussi pouvoir « être revisitée ». Cette clause induit des problèmes de lisibilité, des gaspillages, alors que si l'on se situe au niveau européen les compétences sont généralement hiérarchisées et spécialisées. D'après nos dernières informations, une prochaine Conférence nationale des exécutifs - réunie avant la fin du moins de septembre - pourrait se pencher sur cette question. En résumé, il ne devrait pas être proposé de supprimer un niveau de collectivité mais plutôt de clarifier pour plus d'efficacité.

Allant dans le même sens que le rapport Valletoux, les conclusions de cette mission d'information devraient également proposer de revoir la fiscalité locale et de spécialiser les impôts en fonction des compétences exercées, sans toutefois que soit interdit le partage d'impôts entre plusieurs niveaux de collectivités. Le niveau ayant la compétence principale pourrait dans ce cas fixer le taux.

Réactions

Les membres de la FMVM ont indiqué au rapporteur qu'il ne fallait pas hésiter à placer en avant la question des territoires et de la péréquation. Au sujet des mécanismes de dégrèvements et de compensations qui déresponsabilisent les collectivités et qui coûtent à l'État, les élus ont souligné qu'il y avait un danger à spécialiser la taxe professionnelle ou un impôt lié à l'activité. Ils se sont également inquiétés des situations très difficiles qui pourraient résulter si la taxe professionnelle était supprimée.

Globalement d'accord sur la révision de la clause générale de compétences, quelques-uns des membres du Conseil d'administration ont témoigné des difficultés et des risques de tutelle qui pourraient apparaître avec une spécialisation des tâches. Dans une telle hypothèse, une limitation voire une suppression des subventions croisées est aussi inévitable.

EUROPE

Semaine européenne - Mobilité durable

La 7e édition de la Semaine européenne de la mobilité a commencé depuis le 16 septembre. L'événement, qui s'inscrit dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, a pour objectif de valoriser les transports publics et d'encourager les bonnes pratiques de mobilité durable et responsable, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire coordonne cette 7e édition avec l'ADEME, le GIE Objectif transport public GART/UTP et en partenariat avec Transports Passion et le Club des villes cyclables.

Les objectifs de cette opération consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports, en France et en Europe et à influencer de manière positive sur les comportements de déplacements, la santé et la qualité de vie des Européens.

Les publics concernés sont les collectivités locales, les entreprises exploitant un réseau de transport, les associations, les services publics, ou les établissements scolaires. Lors de cette semaine, ils sont tout particulièrement encouragés à :

- tester ou adopter de nouvelles mesures en faveur des modes de transports durables ,
- organiser des manifestations de sensibilisation sur le thème de la mobilité durable ,
- valoriser des bonnes pratiques en matière de déplacements.

Un appel à projets a été lancé auprès de tous les acteurs de la mobilité pour favoriser des initiatives locales, faire émerger des projets et créer des événements susceptibles, partout en France, de susciter des changements de comportements. Pour plus d'informations, prendre contact avec Marie Bailly – Tél. : 01 40 81 76 34 – [\[email protected\]](mailto:marie.bailly@ctd.fr)

TRANSPORT

Environnement - Objectifs pour les transports

Le jeudi 11 septembre, la commission de l'industrie de la recherche et de l'énergie du Parlement européen a plaidé, à 50 voix (contre 2), pour une révision des objectifs communautaires en matière d'utilisation de biocarburants. En effet, elle a décidé à la fois de soutenir la proposition de la Commission, qui exige au moins 10% d'énergies renouvelables dans les carburants routiers d'ici 2020, et de demander qu'au moins 40% de ces énergies renouvelables proviennent de « sources durables » (comme l'hydrogène, l'électricité et les biocarburants de "deuxième génération" issus de déchets ou d'algues, plutôt que des biocarburants traditionnels). Les membres de la commission parlementaire ont aussi décidé de fixer un objectif intérimaire de 5% d'ici 2015 pour les énergies renouvelables dans les carburants routiers. Les Etats membres seront incités à adopter des plans d'action nationaux en matière d'énergie renouvelable. Des objectifs nationaux devront être ainsi établis pour la part d'énergies renouvelables dans les transports. Toutefois, les membres de la commission de l'industrie ont aussi introduit des mécanismes de flexibilité dans le projet de

directive pour que les Etats membres puissent atteindre leurs objectifs en matière d'énergies renouvelables. Une autre disposition adoptée par la commission de l'industrie appelle la Commission à imposer des pénalités directes aux Etats membres qui n'arrivent pas à atteindre les objectifs obligatoires prévus par le texte. La négociation finale entre parlementaires et Etats membres est attendue pour fin 2008 ou début 2009. Les parlementaires européens doivent se prononcer sur cette proposition en session plénière début octobre.

ECONOMIE

Agenda

18 septembre 2008

FMVM Formation - Paris

1^{re} session de formation de la FMVM sur le thème :

« Comment maîtriser les équilibres du budget ? »

1^{er} octobre 2008

Paris

Conférence de presse de présentation du guide - Repères sur la gestion du patrimoine

2 octobre 2008

MEPLF Colloque - Paris

« La libre administration des collectivités locales »

Renseignements et inscription auprès de la FMVM

ECONOMIE

Commerce de proximité - Le Gouvernement engage une nouvelle politique

Alors que certains décrets d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) adoptée cet été sont cours de préparation, le Gouvernement a annoncé dans une communication qu'il engageait une nouvelle politique pour dynamiser le commerce de proximité. Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme et des Services a ainsi présenté lors du Conseil des ministres de la semaine passée des mesures pour dynamiser le commerce de proximité.

Le commerce de proximité bénéficie d'une image positive auprès des Français et jouit de perspectives globalement favorables du fait de la demande grandissante de lien social, du vieillissement de la population, de la hausse du prix du pétrole et des exigences liées au développement durable. En 2006, on comptait environ 350 000 magasins de moins de 400 m² et 830 000 commerçants.

Les objectifs

Pour faciliter le développement et la modernisation du commerce de proximité et pour mieux répondre aux attentes et aux nouveaux modes de consommation de nos concitoyens, le Gouvernement va engager un « plan de développement » mis en œuvre d'ici la fin du semestre. Il reposera sur trois objectifs :

- améliorer la connaissance du commerce de proximité ;
- réformer les outils de soutien aux projets innovants ;
- valoriser le commerce de proximité.

Ce plan complètera et renforcera les mesures de la LME destinées au commerce de proximité et prendra appui sur les moyens du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) qui seront portés au niveau de 100 M€ dès 2009. Le champ d'intervention du FISAC sera élargi et les taux d'aides aux entreprises seront majorés.

Un conseil stratégique, associant Etat, élus et personnalités qualifiées, sera mis en place pour fixer les principes et examiner la mise en œuvre de la politique de soutien aux activités de proximité.

Label « Commerce, cœur de vie »

Quatre appels à projets seront lancés successivement dès cet automne sur les thèmes des nouvelles technologies de l'information, des services connexes à l'activité de commerce, de l'environnement et de l'accessibilité. Les projets soutenus seront labellisés « commerce, cœur de vie » pour mieux être identifiés.

Une campagne de communication « Commerce cœur de vie » sera également lancée avant la fin de l'année. Elle visera à promouvoir les atouts du commerce de proximité auprès des Français et à susciter des vocations pour ces métiers.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi